



REPUBLIQUE DU Congo
Unité - Travail - Progrès

Document de projet

**Projet Villages du Millénaire en
République du Congo**

Période du programme : 2012-2015

Titre du projet : Projet Villages du Millénaire

Numéro du projet :

Durée du projet : 4 ans

Modalité d'exécution : NEX

Financement

Budget total :

- Contribution du gouvernement	8 000 000 USD
- Agences du SNU	3 000 000 USD
- Contribution des bénéficiaires :	500 000 USD
- Secteur privé	1 500 000 USD

Gouvernement : **Date :**

Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration **Date :**

Coordonnateur Résident **Date :**

	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Gouvernement	2.000.000 USD	2.000.000 USD	2.000.000 USD	2.000.000 USD	8.000.000 USD
SNU	750.000 USD	750.000 USD	750.000 USD	750.000 USD	3.000.000 USD
Secteur Privé	375.000 USD	375.000 USD	375.000 USD	375.000 USD	1.500.000 USD
Bénéficiaires	125.000 USD	125.000 USD	125.000 USD	125.000 USD	500.000 USD

I - Contexte du projet

I.1 - Situation de la pauvreté dans le monde

La situation de la pauvreté dans le monde demeure très préoccupante notamment en Afrique subsaharienne. Les engagements pris par la communauté internationale pour réduire la pauvreté risquent d'être hypothéqués par les effets conjugués de la crise alimentaire et de la crise financière mondiale qui sapent progressivement les acquis enregistrés dans quelques pays en développement au cours des dix dernières années. En effet, le nombre de personnes vivant avec moins d'un 1 USD par jour a connu une augmentation significative depuis le déclenchement de ces deux crises. L'Afrique subsaharienne demeure la partie du monde la plus touchée par la pauvreté. La Banque Mondiale estime que 50% de la population africaine vit avec moins d'un dollar par jour. Cette population reste enfermée dans « le piège de la pauvreté » qui se caractérise par l'extrême pauvreté, la famine, le faible accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau, énergie), l'accès limité aux infrastructures de base (Routes), des taux de mortalité infantile et maternelle élevés. Dans ce contexte de pauvreté, la productivité agricole ne peut être améliorée en raison des techniques rudimentaires utilisées par les producteurs notamment en milieu rural. Dans la plupart des pays en développement, il ressort des statistiques disponibles que dans le secteur agricole qui joue un rôle majeur dans le développement, les investissements publics et privés sont très faibles. La dégradation de l'environnement est inquiétante du fait des pressions exercées par les populations sur les différents écosystèmes. En outre, les taux d'achèvement aux cycles primaire et secondaire sont décevants, les prévalences du VIH/SIDA et du paludisme sont effrayantes, les inégalités entre les sexes sont criardes. Ce tableau économique et social sombre montre que la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne risquent de ne pas atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici à 2015.

I.2 - Justification du projet Villages du Millénaire

I.2.1 - Bref aperçu des approches de développement intégré basé sur les villages

Le développement intégré basé sur les villages n'est pas une approche récente. Au cours de la décennie 70, sous le règne du Président Julius NYERERE, la Tanzanie a expérimenté la création des **villages UJAMAA** (*terme dérivé de l'arabe temaa qui signifie l'assemblée et, par extension, la solidarité villageoise*) qui étaient des regroupements volontaires ou obligatoires des populations en vue de faciliter leur encadrement politique ainsi que leur accès aux services sociaux et aux infrastructures de base. Cette « villagisation » était justifiée par les fondements idéologiques du socialisme africain qui guidait l'action politique du Président Julius NYERERE. Les villages UJAMAA avaient suscité beaucoup d'enthousiasme et d'espoir dans les milieux africains. Mais, en novembre 1973, l'échec de cette politique fût officiellement reconnu par le gouvernement tanzanien. Selon plusieurs spécialistes du développement, l'échec des villages UJAMAA est essentiellement imputable à leur mode de création qui était basée sur la contrainte et non sur l'adhésion libre des populations. Cette démarche interventionniste et volontariste a donc compromis l'appropriation communautaire du processus et la pérennisation des villages.

Les années 80 furent également marquées par des expériences de développement intégré basé sur les villages qui ont été conduites dans plusieurs pays avec l'appui des partenaires multilatéraux et bilatéraux. Le PNUD a soutenu le programme Africa 2000 qui avait pour objectif de promouvoir le développement à la base afin de permettre aux communautés

villageoises d'accéder aux services sociaux et aux infrastructures de base. Cette approche visait la responsabilisation et l'autonomisation de ces communautés dans la promotion du développement communautaire.

Au milieu des années 80, dans le cadre de l'esquisse d'aménagement du territoire, le Gouvernement du Congo avait initié **l'Opérations Villages Centres** qui avait un triple objectifs : (i) Lutter contre l'exode rural en apportant l'alternative tant souhaitée et attendue par le monde rural ; (ii) Améliorer les systèmes et les formes de production des paysans ; (iii) Améliorer les conditions de vie des paysans en y apportant certaines commodités (eau, électricité, santé, loisirs, etc.). Le Gouvernement se proposait de développer 159 villages centres pour un coût de huit (8) milliards de francs CFA. En raison des contraintes financières, l'opération villages centre n'a été conduite que dans six (6) villages. Mais, les résultats escomptés n'ont pas été atteints dans ces villages.

Après une éclipse au cours des années 90, le développement intégré basé sur les villages a connu un regain d'intérêt au début de la décennie 2000. Dans le cadre de la TICAD, le gouvernement japonais a lancé « **L'initiative du Village Africain** » basée sur le concept de sécurité humaine pour encourager une production communautaire durable des moyens de subsistance. Cette initiative a pour but d'appuyer les actions de développement dans les communautés rurales afin que celles-ci puissent être indépendantes en se penchant notamment sur le développement des infrastructures, le renforcement des capacités locales et le maintien de la sécurité alimentaire grâce à l'introduction des méthodes agricoles adaptées aux conditions locales. L'initiative du Village Africain privilégie le financement des projets qui portent sur la construction des écoles, l'installation des puits ou des systèmes d'adduction d'eau dans les écoles ou la distribution gratuite des repas scolaires.

I.2.2 - Approche des villages du Millénaire

A la lumière d'une analyse critique des expériences citées plus haut, l'approche villages du Millénaire se veut novatrice. Dans le rapport du projet "Objectifs du Millénaire des Nations Unies" intitulé "Investir dans le développement : Plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement", le **Pr Jeffrey Sachs** fait valoir **"qu'il est possible de venir à bout de l'extrême pauvreté d'ici à 2025 si l'on établit des cibles claires pour satisfaire les besoins de base en matière de santé, d'éducation, d'adduction d'eau, d'assainissement ainsi que dans des domaines critiques, et si les donateurs internationaux s'attellent à fermer la brèche financière en fournissant une assistance technique égale à 0,7% de leur produit national brut"**. Dans cette perspective, il a montré dans son ouvrage "The end of poverty", que **"si l'on réalisait un effort d'investissement public à grande échelle et bien ciblé, on pourrait en fait éliminer le problème de la pauvreté en 2025"**.

Cette assertion justifie la conception à l'initiative du **Pr Jeffrey Sachs** du projet Villages du Millénaire qui est un partenariat entre l'Institut de la terre de l'université de Columbia, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Millenium Promise. Le développement des villages du Millénaire exige : (i) Un accroissement significatif des investissements publics et privés dans l'agriculture, l'éducation, la santé, l'énergie, les infrastructures de base et l'environnement ; (ii) L'augmentation significative de la productivité dans le secteur agricole grâce à l'utilisation efficace des innovations scientifiques et techniques ; (iii) Le développement des capacités des communautés qui doivent jouer un rôle de leadership dans le processus ; (iv) L'intégration des villages du Millénaire dans les politiques, les plans nationaux et locaux .

I.2.3 – Initiatives gouvernementale de création des nouveaux villages agricoles

Facteur de lutte contre la pauvreté, le projet de création des nouveaux villages agricoles consiste à créer des communautés agricoles autonomes qui contribueront au développement du pays en associant agriculture et activités génératrices de revenu. Chaque village créé sera spécialisé dans une activité agricole spécifique.

Cette initiative est complémentaire à celle des Villages du millénaire qui adopte une approche multidimensionnelle pour accélérer l'atteinte des OMD et améliorer le bien être des populations dans ses différentes dimensions: soutien à la production agricole et autres activités génératrices de revenus, accès aux soins de santé et lutte contre le Vih/Sida, accès à l'éducation, accès aux logements sociaux et assainissement du cadre de vie, la protection de l'environnement, la participation communautaire ainsi que la promotion de la culture et des loisirs.

II - Situation de la pauvreté au Congo

De 2005 à 2007, la République du Congo a connu une situation très favorable du fait de l'envolée du prix du pétrole qui constitue le principal produit d'exportation du pays. Cette situation a permis d'augmenter de 100 % les revenus du pétrole entre 2004 et 2005, puis de 50 % entre 2005 et 2006. La croissance économique, après s'être établie à 3,6 % en 2004, a ainsi atteint 7,7 % en 2005 et 6,4 % en 2006, avant de connaître un recul (-0,3 %) dû à une forte baisse de la production pétrolière en 2007, selon les prévisions de la BEAC. Malgré cette situation favorable, la République du Congo connaît depuis 2006 des dérapages budgétaires qui ont entraîné l'interruption du Programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) conclu avec les Institutions de Bretton Woods et la mise en place d'un programme de référence dont l'évaluation de la première période de mise en œuvre (septembre 2006-février 2008) a révélé la nécessité de redoubler les efforts pour atteindre les objectifs escomptés.

L'économie congolaise est donc très dépendante du pétrole du fait de la faible diversification de sa base productive et du fait du faible effet d'entraînement que le secteur pétrolier joue sur le reste de l'économie. En conséquence, l'augmentation du revenu par tête a peu d'effet sur la réduction de la pauvreté dont l'incidence est estimée à 50,7 % de la population en 2005, selon l'Enquête Congolaise auprès des Ménages (ECOM). Par ailleurs, le niveau élevé des inégalités ne permet pas de s'attendre à une réduction rapide de la pauvreté, même avec une croissance élevée. Selon diverses projections (Banque Mondiale et BAD notamment), il faudrait des taux de croissance avoisinant les 8 % par an pour réduire de moitié la pauvreté au Congo d'ici 2015. Les inégalités constituent donc un défi majeur que doit relever le Congo à moyen et long termes. La pauvreté touche davantage le milieu rural et semi urbain. Les ménages dirigés par une femme sont plus pauvres que ceux dirigés par un homme et la pauvreté croît avec la taille du ménage ainsi que l'âge du chef de ménage. Enfin, le ménage est d'autant plus pauvre que le niveau d'éducation du chef de ménage et de son conjoint est bas.

En dépit des ressources dont dispose le pays, les conditions de vie des congolais ne sont déplorables. Selon le RMDH 2007/2008, la République du Congo occupe le 139^{ème} rang sur 177 avec un IDH de 0,548, contre 0,520 (140^{ème} rang sur 177) en 2006. Les indicateurs d'accès à l'éducation se redressent depuis 2000 pour retrouver leur niveau de la fin des années 90. C'est ainsi que le taux brut de scolarisation se situe à 111 % en 2005 (taux net de scolarisation dans le primaire : 72 % en 2005), mais le rendement interne dans le primaire est faible. Le taux d'achèvement du cycle primaire n'est que de 73 % en 2005. Le taux d'alphabétisation des adultes se situe quant à lui à 80 % en 2005. Sur le plan de la santé, le

taux de mortalité infantile est de 117 pour mille, le taux de mortalité maternelle de 781 décès pour 100.000 naissances vivantes, la prévalence du VIH/SIDA de 4,2 %, et les autres maladies telles que le paludisme constituent encore des dangers permanents, notamment pour les enfants.

L'accès à l'eau potable demeure problématique au Congo (75 % en milieu urbain et seulement 11 % en milieu rural) et les services d'assainissement, notamment en milieu urbain sont quasi inexistantes, créant ainsi les conditions propices pour les maladies endémiques. Le Congo fait également face à de graves problèmes de sous emploi, notamment celui des jeunes, qui peut engendrer des tensions ou des explosions sociales. Enfin, la République du Congo fait face à des problèmes environnementaux importants (destruction des écosystèmes forestiers et marins, dégradation des sols, de l'environnement urbain et de la qualité de vie, pression continue sur les ressources biologiques, érosions, etc) qui ne sont pas encore entièrement intégrés dans les politiques publiques et appropriés de manière convenable par les acteurs nationaux.

III - Réponses du Gouvernement à la situation de la pauvreté

En octobre et décembre 2008, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) du Congo a été approuvée respectivement par la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international. Le Plan national pour l'atteinte des OMD est en cours de finalisation. Dans le DSRP qui est le document de référence en matière de développement, le Gouvernement s'est clairement engagé à atteindre les OMD. Précisément, il s'est assigné les objectifs ci-après :

- ❖ Réduire le taux de pauvreté monétaire de 50,7 en 2005 à 46% en 2008, à 41% en 2011 et 35% en 2015 ;
- ❖ Eliminer l'extrême pauvreté et la faim en réduisant de moitié le nombre de congolais vivant en dessous du seuil de pauvreté et qui souffrent de la faim d'ici à 2015 ;
- ❖ Assurer une éducation primaire pour tous, en donnant à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires d'ici à 2015 ;
- ❖ Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en éliminant les disparités dans les enseignements primaire et secondaire et si possible à tous les niveaux d'enseignement d'ici à 2015 ;
- ❖ Réduire de deux tiers, la mortalité à la naissance et celle des enfants de moins de cinq (5) ans d'ici à 2015 ;
- ❖ Améliorer la santé maternelle en réduisant de 3/4 la mortalité maternelle d'ici à 2015 ;
- ❖ Combattre et stopper la propagation du VIH/SIDA, maîtriser le paludisme et d'autres endémies en inversant la tendance d'ici à 2015 ;
- ❖ Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle de la déperdition environnementale d'ici à 2015 ;
- ❖ Assurer un environnement durable et réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable ;
- ❖ Réduire la dette du Congo ;
- ❖ Promouvoir l'intégration régionale et sous régionale ;
- ❖ Mettre en place un partenariat pour le développement des technologies, de l'information et de la communication, l'application des politiques et des stratégies qui permettent de trouver un travail décent et utile d'ici à 2015.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement se propose de réaliser un taux de croissance d'au moins 6,5% sur la période 2005 - 2015. Il entend également créer des conditions propices au développement économique, social et culturel harmonieux pour promouvoir le développement humain durable. Le DSRP et le Plan OMD définissent des stratégies opérationnelles pour la réalisation de ces différents objectifs qui font l'objet d'un costing précis.

IV - Motivation et intérêt du Gouvernement pour les Villages du Millénaire

Dans le DSRP, le développement départemental et local occupe une place importante. « **Il vise l'équipement et la structuration des espaces ruraux et urbains en vue de leur modernisation et l'amélioration des conditions de vie des populations. Il est appréhendé comme un mouvement de croissance des économies départementales accompagné de transformations sociales et de bien être. Il est l'œuvre des communautés de base, des acteurs non étatiques et des pouvoirs publics** ». Cette option stratégique est affirmée dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) qui prévoit **la création et la promotion des Villages centre comme piliers de l'armature villageoise. Précisément, le Village centre est un pôle de rayonnement sur un espace rural donné ou seront diffusées les techniques modernes de production notamment dans les domaines agricole, pastoral, artisanal, halieutique et commercial.**

Les villages centre seront dotés d'équipements qui leur permettront de remplir leur fonction. La grille d'équipements comprendra : Une source d'électrification, un puits, un forage ou une borne fontaine, une école primaire à cycle complet avec logement des maîtres, un dispensaire avec logement du personnel de santé, un centre de vulgarisation avec des parcelles de démonstration et un hangar de stockage, un marché hebdomadaire avec structures de conservation, une salle polyvalente, un bureau de poste, une surface de sport, une boutique gérée par un opérateur privé ou une coopérative, des ateliers de maintenance et de dépannage, un système de téléphonie. Le ministère en charge de l'aménagement du territoire appuiera la réalisation des études de faisabilité technique pour la dotation des équipements et les projets économiques à entreprendre dans les villages centre.

A la faveur des options stratégiques du DSRP et du SNAT, le Gouvernement du Congo a exprimé sa motivation et son intérêt pour les villages du Millénaire lors de sa participation à la quatrième TICAD. Précisément, au cours de ses assises, le Gouvernement a fait une déclaration politique à travers laquelle il s'est engagé à développer quinze (15) villages du Millénaire. Toutefois, courant 2008, le ministère du plan, par le truchement du comité de pilotage du programme d'appui à la lutte contre la pauvreté, a pris l'initiative de conduire une expérience pilote de développement de deux villages du Millénaire dans le district de Gamboma dans le département des Plateaux. Cette expérience est en cours de réalisation. A titre de rappel, le district de Gamboma a été choisi comme zone de convergence par les agences des Nations Unies.

IV - Stratégie du projet

La stratégie du projet Villages du Millénaire repose sur un postulat central « **Les villages pauvres peuvent, eux-mêmes opérer leur transformation d'ici à 2015 s'ils sont rendus autonomes dans l'usage de technologies éprouvées et pratiques** ». Précisément, la stratégie du projet se basera sur : (i) Le leadership et la participation des communautés dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités afin de promouvoir leur autonomisation et de garantir l'appropriation locale, gage de la pérennisation des actions du projet ; (ii) La conduite du diagnostic participatif axé sur les OMD dans les villages sélectionnés ; (iii) La recherche scientifique combinée aux connaissances locales. L'Institut de la terre de l'université de Columbia, les Centres de recherche nationaux et internationaux prendront une part active à la mise en œuvre du projet ; (iv) Le développement des synergies et des complémentarités avec les programmes et les projets financés par le Gouvernement, le secteur privé, les partenaires au développement et les communautés. Ceci implique le développement des partenariats Public/Privé/Communautés en se fondant sur la réalisation des cartographies des interventions dans les zones couvertes par le projet ; (v) L'alignement des

interventions du projet aux priorités locales. Ceci suppose l'existence des plans de développement local axés sur les OMD dans les zones couvertes par le projet. Au cas où ces plans n'existeraient pas, le projet fera un plaidoyer et appuiera leur formulation.

La stratégie du projet mettra donc l'accent sur le développement des capacités des communautés et d'autres parties prenantes notamment les représentants des collectivités locales et des organisations de la société civile. Elle assurera la fourniture de paquets de services intégrés aux communautés de base en vue de s'attaquer au piège de la pauvreté. Il apparaît clairement que la stratégie du projet Villages du Millénaire est différente des stratégies utilisées dans le cadre des programmes de développement intégré au cours des décennies 70 et 80 ou d'autres projets de développement fondés sur les villages tel le projet Villages centre développé en République du Congo.

V - Appui des agences des Nations Unies à la mise en œuvre du projet

A la demande du Gouvernement, le développement des villages du Millénaire a été inscrit dans le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2009 - 2013. Du fait de sa pertinence pour l'atteinte des OMD au niveau local et de l'intérêt manifesté par le Gouvernement, les agences du système des Nations Unies interviendront dans le développement des villages du Millénaire à travers les programmes conjoints et des activités spécifiques prévues dans leurs plans d'action. Chaque agence assurera le leadership dans la composante qui relève de son mandat.

VI - Zones d'intervention

En République du Congo, le Gouvernement se propose de développer quinze (15) villages du Millénaire dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP et du Plan national pour l'atteinte des OMD. Les villages ont été sélectionnés en se basant sur la définition du Village du Millénaire proposée par le projet Villages du Millénaire. **« Le village du Millénaire est défini comme une communauté rurale ou villageoise regroupant au moins 5000 personnes. Les villages du Millénaire peuvent être regroupés en grappes dont la taille et la population peuvent être variables ».**

L'identification et la sélection des villages seront facilitées par l'exploitation de la carte des vulnérabilités des districts élaborés par OCHA et les études relatives à la pauvreté conduites par le ministère du plan. Toutefois, la sélection se basera également sur les principaux critères ci-après :

- Le village vit dans l'extrême pauvreté et la faim. Sa population est « en proie à la faim et la pauvreté ;
- Les prévalences du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose sont très élevées ;
- La population a un accès limité aux services sociaux (Santé et éducation) ;
- La population du village n'a pas accès à l'électricité, à l'eau potable ;
- Le village dispose néanmoins de potentialités agro-écologiques ;
- La dynamique communautaire ou la mobilisation communautaire est forte ;
- L'engagement des pouvoirs locaux pour le développement des villages du Millénaire est effectif.

Le projet couvrira 15 villages dont la population totale s'élève à 30.000 habitants environ. Les villages sont repartis comme suit : Cuvette (2 villages) ; Plateaux (2 villages) ; Cuvette ouest (2 villages) ; Pool (2 villages) ; Bouenza (2 villages) ; Lekoumou (2 villages) ; Niari (2 villages) ; kouilou (1 village). Le projet sera donc mis en œuvre dans huit (8) départements sur douze (12) que compte le pays.

La mise en œuvre du projet se déroulera en deux phases : Une phase pilote et une phase d'extension. La phase pilote consistera à consolider et à capitaliser les leçons apprises de l'expérience en cours dans les villages Etoro et Obaba dans le district de Gamboma dans le département des plateaux. Cette phase arrivera à terme en Décembre 2011 et elle a bénéficié de l'appui technique et financier des agences du Système des Nations Unies et plus particulièrement l'appui du PNUD. La seconde phase aura pour objet l'extension progressive du projet dans treize (13) villages situés dans les départements cités ci-dessus.

VII - Objectifs global et spécifiques

VII.1 - Objectif global

L'objectif global du projet est d'aider les populations des villages couverts par le projet à sortir du piège de la pauvreté et à réaliser les OMD d'ici à 2015.

VII.2 - Objectifs spécifiques

- ✚ Réduire l'extrême pauvreté et à la faim
- ✚ Assurer l'éducation primaire pour tous
- ✚ Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- ✚ Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans
- ✚ Améliorer la santé maternelle
- ✚ Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- ✚ Assurer un environnement durable
- ✚ Améliorer les conditions de logement, de salubrité et d'hygiène
- ✚ Améliorer la gouvernance locale

Le projet vise l'atteinte des résultats attendus suivants :

- ❖ La proportion de la population vivant avec un revenu inférieur à 1 USD par jour et souffrant de la faim est réduite de moitié grâce à l'augmentation d'au moins 50% de la production agricole
- ❖ La proportion de la population vivant avec un revenu inférieur à 1 USD par jour et souffrant de la faim est réduite de moitié grâce à l'augmentation d'au moins 50% de la production pastorale
- ❖ La proportion de la population vivant avec un revenu inférieur à 1 USD par jour et souffrant de la faim est réduite de moitié grâce à l'augmentation d'au moins 50% de la production du secteur de la pêche, de l'aquaculture et de la pisciculture
- ❖ La proportion des garçons et des filles achevant le cycle complet d'études primaires est de 100%
- ❖ Les Droits fondamentaux des femmes sont promus et respectés
- ❖ Les capacités des femmes sont développées pour leur prise en charge (Autonomisation)
- ❖ La représentativité des femmes dans les instances de décision est améliorée
- ❖ Le taux de mortalité maternelle est réduit de trois quarts
- ❖ La propagation du VIH/SIDA est stoppée et la tendance actuelle est inversée
- ❖ Le paludisme et d'autres maladies sont maîtrisés et la tendance est inversée
- ❖ Les principes du développement durable sont intégrés dans les politiques nationales et la tendance à la déperdition des ressources environnementales est inversée
- ❖ La proportion de la population ayant accès à l'énergie augmente d'au moins 50%

- ❖ La proportion de la population n'ayant pas l'accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et des services d'assainissement de base est réduite de moitié
- ❖ La proportion de la population n'ayant pas accès à des logements modernes est réduite de moitié
- ❖ La proportion de la population ayant accès à la communication et aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) augmente d'au moins 50%
- ❖ Les capacités des instances de décision locales sont développées pour une gouvernance locale efficace
- ❖ Les infrastructures routières sont praticables

VIII - Types d'intervention

La République du Congo est un pays qui regorge d'importantes ressources naturelles et dispose d'énormes potentialités agro-écologiques dans tous les départements. Les terres cultivables sont estimées à 10 millions d'hectares. Cependant 2% de terres seulement sont mises en valeur. La part de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dans le PIB est passée de 27,13% en 1960, à 11,69% en 1980, puis à 9,57% en 1997 et 6% en 2006 (Direction Générale de l'Economie, 2007). Du fait de la faible production agropastorale et dans la pêche, chaque année, les importations des produits alimentaires sont estimées à plus de 100 milliards de Francs CFA soit 200 millions USD environ. La superficie forestière est estimée à 22,5 millions d'hectares soit environ 60% du territoire dont 80% sont considérés commercialement exploitables. Le Congo tire l'essentiel de ses ressources de l'exploitation du pétrole (88 millions de barils en moyenne annuelle entre 2000 et 2007). Les recettes pétrolières représentent 66% environ des recettes publiques, plus de 50% du PIB et près de 90% des recettes d'exportation.

En tenant compte de ces potentialités, le pays peut réduire de façon significative le nombre de personne vivant avec moins d'1USD d'ici à 2015 en mettant l'accent sur les interventions ci-après énoncées dans le DSRP et le Plan national pour l'atteinte des OMD auxquels le projet villages du Millénaire se propose d'appuyer.

VIII.1 - Réduire l'extrême pauvreté et la faim

La réduction de l'extrême pauvreté et la faim requiert un accroissement significatif des investissements publics et privés dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et de la pisciculture. En effet, ces secteurs occupent une place importante et jouent un rôle moteur dans les économies locales en milieu rural. L'accroissement des investissements, le développement des capacités et l'organisation des producteurs permettront d'accroître la productivité dans ces différents secteurs et de promouvoir la croissance économique dans les villages du millénaire.

Dans le domaine agricole, le projet appuiera le développement de la production des spéculations végétales produites dans les villages sélectionnés en tenant compte des potentialités agro-écologiques et de la demande exprimée sur le marché. A la lumière de l'analyse des importations alimentaires du Congo, les choix stratégiques du cadre opérationnel de mise en œuvre du programme national pour la sécurité alimentaire (PNSA) 2008 - 2009 (Ministère de l'agriculture et de l'élevage 2008) ont porté sur les produits de base ci-après : le manioc, la banane, l'igname, le maïs, le soja, la pomme de terre, le riz, le haricot. A ces principaux produits, il convient d'ajouter les produits maraîchers. Ces choix stratégiques sont

très pertinents eu égard au modèle de consommation dominant des congolais et aux besoins d'intrants pour le développement de l'élevage et de la pisciculture.

Le projet soutiendra l'aménagement des espaces communautaires de production. Un espace communautaire de production est une aire, avec une superficie variant entre 4 et 10 hectares, aménagée et répartie en parcelles exploitées par des individus, des familles ou des groupements de producteurs. Dans ces espaces, la maîtrise d'eau sera assurée à travers la mise en place des dispositifs appropriés d'approvisionnement en eau. Dans l'espace communautaire, les producteurs auront accès à l'énergie et disposeront d'un patrimoine commun constitué d'un stock d'équipements et de matériels aratoires, d'une structure de stockage et d'autres intrants. Ils bénéficieront d'un encadrement notamment des services conseil et de formation. Leur regroupement dans l'espace facilitera la fourniture de ces prestations. Les spéculations végétales à cultiver seront choisies de façon participative avec l'appui des techniciens en tenant compte des besoins alimentaires et la demande du marché.

Le projet financera l'acquisition des équipements agricoles, l'approvisionnement et la distribution des semences améliorées et des produits phytosanitaires aux producteurs. Il contribuera au financement de la recherche agricole en vue de l'amélioration des techniques culturales, la lutte contre les maladies des plantes, etc. Il s'investira dans le développement des capacités et l'organisation des producteurs ainsi que dans l'organisation de la commercialisation. Le projet appuiera la réhabilitation des pistes agricoles.

Pour développer la production agropastorale et piscicole, le projet apportera un appui à la mise en place des systèmes intégrés de production de type Songhaï qui ont l'avantage d'articuler la production primaire (Agriculture, élevage, pisciculture), la production secondaire (stockage, transformation des produits agricoles) et la production tertiaire (Commercialisation, prestations des services d'information, d'information et d'assistance). Le projet travaillera donc en étroite collaboration avec le Projet régional de développement de l'entrepreneuriat agricole, le Projet d'appui à la Réinsertion Economique et Sociale des Groupes Défavorisés (PARSEGD), le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) et d'autres projets intervenant dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Il bénéficiera de l'appui de la FAO, du PAM et du FIDA.

Dans le domaine de l'élevage, le projet appuiera la promotion des élevages couramment pratiqués par les paysans notamment l'élevage avicole, l'élevage porcin, l'élevage des caprins et des ovins. Il aidera à lever les contraintes qui freinent l'accroissement de la production animale notamment l'approvisionnement en aliments de bétail, en produits vétérinaires et d'autres intrants. Il soutiendra l'encadrement des producteurs à travers l'organisation des sessions d'information et de formation des éleveurs. Il accordera une attention particulière à la santé animale. Les organisations des éleveurs bénéficieront d'un développement des capacités. Le projet facilitera l'accès des éleveurs au micro-crédit. Son appui portera également sur la mise en place des structures d'abatage, de stockage, de conversation et l'organisation de la commercialisation des produits d'élevage. La FAO et le PAM apporteront un appui à la mise en œuvre des activités pastorales entreprises dans le cadre du projet.

Dans le domaine de la pêche, de l'aquaculture et de la pisciculture, le projet soutiendra le développement des capacités des pêcheurs, des aquaculteurs et des pisciculteurs. Il leur fournira des équipements modernes et organisera des formations à leur intention sur les techniques modernes de pêche, d'aquaculture et de pisciculture. Les formations porteront également sur le fumage et le séchage du poisson. Le projet financera l'acquisition des intrants nécessaires, la construction ou la réhabilitation des structures de stockage et de conservation

du poisson. Il soutiendra les organisations des producteurs. Il aidera à l'organisation de la commercialisation des produits. La FAO et le PAM fourniront leur expertise au projet.

Dans les domaines de la microfinance et des emplois, le projet facilitera l'accès des pêcheurs, des aquaculteurs et des pisciculteurs aux services et aux produits de la microfinance. Il encouragera la promotion de l'épargne à travers des sessions d'information et formation. Il soutiendra la création des emplois notamment pour les jeunes en apportant un appui à la création des Très Petites Entreprises (TPE). Des formations seront dispensées sur la création et la gestion des TPE. L'expertise et l'expérience de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et du Fonds d'équipement des Nations Unies seront sollicitées dans ce domaine.

VIII.2 - Assurer l'éducation primaire pour tous

Les interventions du projet seront orientées par le Plan national pour l'Education pour Tous (EPT). Précisément, le projet contribuera à la réhabilitation des salles de classe, la construction des latrines et des points d'eau, la fourniture d'équipements notamment aux cycles primaire et secondaire. Les écoles seront alimentées en électricité. Le projet participera aux actions de plaidoyer et de sensibilisation pour promouvoir la scolarisation des filles. Il apportera un appui aux écoles pour le développement des activités génératrices de revenus.

Les Comités de gestion et de Développement Communautaire (CGDC) joueront un rôle clé dans la gestion des écoles et la mise en oeuvre des activités génératrices de revenus. Les CGDC permettront l'implication effective des représentants des communautés à la gestion de l'école. Le projet soutiendra la gratuité de l'école et aidera à la mise en place des cantines scolaires. Les communautés participeront à l'approvisionnement des cantines scolaires.

Le projet travaillera avec les autres partenaires tels le PAM et l'IPHD qui disposent de d'une expérience éprouvée dans la mise en place et la gestion des cantines scolaires. Il collaborera avec le Conseil National de Lutte contre le SIDA (CNLS) et l'UNESCO pour l'intégration du VIH/SIDA, du genre et de l'environnement dans les programmes scolaires. Un plaidoyer sera conduit auprès du Gouvernement pour l'affectation d'enseignants dans les écoles ciblées par le projet.

VIII.3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

En tenant compte des orientations stratégiques et des priorités de la politique nationale genre, le projet soutiendra la promotion et la protection des Droits fondamentaux de la femme. Il appuiera l'organisation des sessions d'information et de formation sur le genre. Il contribuera aux actions de plaidoyer pour améliorer la représentativité des femmes dans les instances de décision locales. Les femmes bénéficieront des microcrédits et des microsubventions pour entreprendre des activités génératrices de revenus. Elles suivront des formations sur les techniques de gestion simplifiées en vue de développer leurs capacités dans la gestion des TPE. Les formations porteront également sur la santé de la reproduction et la planification familiale. A ce sujet, le projet travaillera en étroite collaboration avec l'UNFPA et l'UNIFEM ainsi qu'avec d'autres partenaires disposant des compétences dans ce domaine.

VIII.4 - Réduire la mortalité infantile

Les actions du projet s'inscriront dans le cadre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et du Programme de développement du Secteur Santé (PDSS) financé par la Banque Mondiale, les agences du système des Nations Unies (SNU) et le Gouvernement. Elles tiendront compte de la feuille de route nationale pour la réduction de la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale et infantile. Le projet contribuera à la fourniture des

équipements et des médicaments essentiels pour permettre aux centres de santé d'offrir un paquet de services essentiel de qualité en vue de l'amélioration des soins de santé offerts aux enfants. Il participera également à la réhabilitation des centres de santé. Son appui portera également sur le développement des capacités des communautés de base pour promouvoir leur participation à la gestion des centres de santé à travers les comités de santé mis en place avec l'assistance de l'OMS. Le projet conduira des actions de plaidoyer pour la gratuité et l'accès équitable aux services de santé de base. Il soutiendra les actions d'Information, de Communication et d'éducation (IEC) pour le changement de comportement. Le projet travaillera en étroite collaboration avec l'OMS, l'UNFPA, l'UNICEF et d'autres partenaires au développement.

VIII.5 - Améliorer la santé maternelle

Dans le domaine de la santé maternelle, les activités du projet s'inscriront également dans le cadre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et du Programme de développement du Secteur Santé (PDSS) financé par la Banque Mondiale et le Gouvernement. La feuille de route nationale pour la réduction de la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale et infantile sera également exploitée pour orienter les interventions du projet.

L'appui du projet portera également sur la fourniture des équipements et des médicaments essentiels, le soutien aux activités d'IEC sur la santé maternelle et la distribution des moustiquaires imprégnés. Le projet travaillera en étroite collaboration avec l'OMS, l'UNFPA, l'UNICEF et d'autres partenaires au développement notamment la BAD et la Banque Mondiale.

VIII.6 - Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies

Dans le domaine du VIH/SIDA, le projet apportera un appui à la mise en œuvre du Cadre stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA 2009 - 2013. Précisément, son appui portera sur la réalisation des actions de prévention et de prise en charge globale particulièrement sur la prise en charge économique et juridique des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA. En matière de prévention, il s'agira d'organiser des actions de communication sociale notamment des sessions d'information et des conversations communautaires sur le VIH/SIDA, la projection des films, la présentation des pièces de théâtre, la formation des pairs éducateurs, l'intégration du VIH/SIDA dans les curricula scolaires et la formation des élèves pairs éducateurs. Un dispositif sera mis en place pour faciliter l'accès aux préservatifs. Les leaders traditionnels et religieux seront impliqués dans la mise en œuvre des activités de prévention. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux filles qui constituent les couches les plus vulnérables au VIH/SIDA

En ce qui concerne la prise en charge juridique et économique, des sessions d'information et de formation seront organisées sur les Droits des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA. La prise en charge économique consistera à développer les capacités des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA ainsi que des groupes vulnérables pour la création et la gestion des activités génératrices de revenus. Le projet facilitera l'accès des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA ainsi que d'autres personnes vulnérables aux services et aux produits de la microfinance pour le développement des activités génératrices de revenus. Les bénéficiaires des microcrédits participeront à des sessions de formation sur la gestion des micro-activités. A travers la coordination de l'ONUSIDA et du programme conjoint sur le VIH/SIDA, le projet sera appuyé par toutes les agences du SNU et les autres partenaires au développement.

VIII.7 - Assurer un environnement durable

Dans le domaine de l'environnement, le projet appuiera la réalisation de deux principales activités : L'éducation environnementale et la création des forêts communautaires. L'éducation environnementale sera faite à travers des actions de formation et d'information à l'intention de la population. Elle sera également introduite dans les programmes scolaires. Les forêts communautaires seront créées avec l'appui du projet qui soutiendra la fourniture des plants, l'organisation des sessions de formation sur la mise en place des pépinières. Pour les forêts communautaires, le choix portera sur les essences à croissance rapide. L'arboriculture fruitière sera fortement encouragée en raison de son importance économique et écologique.

Dans le domaine de l'énergie, en tenant compte des besoins exprimés par les populations et des résultats des études de faisabilité, le projet soutiendra les principales activités suivantes : L'installation des plateformes multifonctionnelles ; la fourniture et l'installation des plaques solaires pour l'éclairage des centres de santé, des écoles et d'autres infrastructures sociales ; la fourniture d'énergie aux ménages et l'éclairage public des villages ; la production et la vulgarisation des foyers améliorés auprès des ménages. Le projet travaillera en étroite collaboration avec l'Agence nationale de l'Electrification Rurale (ANER) et d'autres partenaires au développement.

S'agissant de l'accès à l'eau potable, en tenant compte des études techniques, le projet contribuera à la construction des forages et des puits ainsi qu'à l'aménagement des sources. Dans certains villages, il sera mis en place des systèmes modernes de distribution d'eau. Le projet établira une étroite collaboration avec l'Agence nationale de l'Hydraulique Villageoise et d'autres partenaires au développement.

Dans le domaine de l'assainissement, le projet soutiendra les activités suivantes : (i) La sensibilisation et l'appui aux ménages pour la construction des latrines modernes ; (ii) La récupération et le recyclage des ordures ménagères pour la production du fumier. Dans les écoles, les latrines seront exploitées pour conduire une expérience pilote de production du biogaz.

Dans le domaine des infrastructures routières, le projet travaillera en étroite collaboration avec les collectivités locales et les services déconcentrés des travaux publics pour la réhabilitation et l'entretien des pistes. Il conduira des actions de plaidoyer auprès de ces structures et apportera un appui financier à la réalisation des travaux. Les communautés seront formées dans le cantonnement et seront dotées des outils nécessaires pour l'entretien des pistes.

VIII.8 - Promouvoir l'accès à la communication et aux technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le projet soutiendra la création des télé centres et des centres multimédias dans les villages. Il facilitera l'accès des jeunes scolarisés et non scolarisés à l'informatique. Le projet apportera sa contribution à l'installation des radios communautaires.

VIII.9 - Promouvoir la gouvernance locale et appuyer le Développement des capacités

Les activités du projet seront alignées sur les priorités locales qui sont indiquées dans le plan de développement local. En cas d'inexistence d'un plan de développement local, le projet apportera sa contribution à la formulation de ce plan en se basant sur les OMD. Les collectivités locales joueront donc un rôle majeur dans la mise en œuvre du projet. Leurs capacités seront développées afin qu'elles accomplissent efficacement leur rôle dans

l'exécution du projet. Dans ce domaine, le projet bénéficiera de l'expertise du FENU, de l'UNICEF et du PNUD.

La gouvernance dans les villages est généralement basée sur les règles coutumières. Les leaders et la population ne sont pas toujours informés sur les lois de la République. On note aussi une faiblesse de capacités dans la gouvernance économique et administrative des villages. Le projet apportera un appui au développement des capacités des communautés villageoises particulièrement des bureaux des villages dans la gouvernance administrative et économique. Précisément, le développement des capacités portera sur :

- La planification locale
- La gestion des projets ou des micro-projets
- La promotion des Droits Humains
- La connaissance des institutions de la République
- Le règlement des conflits et des différends en tenant compte des lois et règlements de la République
- La connaissance des institutions de la République

Un programme de renforcement des capacités sera élaboré en s'appuyant sur l'évaluation des capacités des leaders et des autres couches de la population. Une place importante sera accordée à l'éducation civique et morale notamment pour les jeunes.

La planification locale est absolument importante. Elle permettra aux villages de se doter d'un plan de développement communautaire ou villageois. Les capacités des bureaux des villages seront renforcées dans ce domaine. Les CGDC seront associés à cette démarche.

IX - Arrangements de gestion

IX.1 - Structures de gestion

Le projet sera mis en œuvre par le ministère du plan et de l'aménagement du territoire selon la Modalité d'Exécution Nationale (NEX). **Une unité de gestion** du projet sera mise en place par le gouvernement. Cette unité sera composée de :

- ✚ Un Coordonnateur spécialiste en développement communautaire ;
- ✚ Un expert en éducation et alphabétisation ;
- ✚ Un expert en santé ;
- ✚ Un expert en VIH/SIDA ;
- ✚ Un expert génie rural ;
- ✚ Un expert en élevage ;
- ✚ Un ingénieur agronome ;
- ✚ Un expert en pisciculture et aquaculture ;
- ✚ Un expert en développement d'entreprise ;
- ✚ Un expert en eau et assainissement ;
- ✚ Un expert en travaux publics ;
- ✚ Un expert en suivi et évaluation
- ✚ Un responsable de la communication et des TIC

Le projet disposera d'un personnel de soutien composé des personnes qualifiées en comptabilité et finances, secrétariat, gestion du personnel, gestion de la logistique et des chauffeurs. Les TDR des experts et du personnel d'appui du projet seront élaborés par le ministère du plan et de l'aménagement du territoire.

Le Coordonnateur, le comptable, l'expert en suivi et évaluation seront recrutés sur une base compétitive. Cependant, les autres experts seront affectés au projet par le Gouvernement et les collectivités locales. Mais, leur sélection se fera sur la base de critères objectifs et rigoureux qui seront définis par le Gouvernement.

Un comité de pilotage sera mis en place. Il sera présidé par le ministre du plan et de l'aménagement du territoire ; Il sera composé des principaux ministères suivants : Le ministère des affaires étrangères ; Le ministère de la santé ; Le ministère de l'enseignement primaire et secondaire ; le ministère de la santé, de la famille et des affaires sociales, Le ministère de l'environnement et du tourisme ; Le ministère de l'agriculture et de l'élevage ; le ministère de la pêche ; Le ministère de l'hydraulique et de l'énergie ; le ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement ; Le ministère des travaux publics ; Le Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA ; Le ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation ; Les représentants des organisations de la société civile et du secteur privé ; les représentants des agences du système des Nations Unies et des autres partenaires au développement impliqués dans le projet. Le comité de pilotage se réunira une fois par trimestre. Son secrétariat sera assuré par l'unité de gestion du projet. Le projet sera doté d'un plan de communication qui est un outil important pour la mobilisation des ressources et la visibilité des activités entreprises.

IX.2 - Rôles et responsabilités des principales parties prenantes

Les principales parties prenantes du projet sont le Gouvernement, le PNUD et les autres agences des Nations Unies (OMS, FAO, UNFPA, UNICEF, PAM, FIDA, UNESCO), L'Institut de la terre de l'université de Columbia et le Centre OMD de Bamako.

(i) Rôle et responsabilités du Gouvernement

Le Gouvernement assurera le leadership du projet à travers le ministère du plan. Son engagement politique, son appui technique et financier seront déterminants pour le succès du projet. Les ministères techniques cités plus haut fourniront un appui technique à la mise en œuvre des activités du projet et mettront des agents qualifiés à sa disposition. Le projet établira des synergies avec les programmes et les projets financés par les différents ministères.

(ii) Rôle et responsabilités des collectivités locales

Le projet a essentiellement pour but de contribuer à la réalisation des priorités locales particulièrement à l'atteinte des OMD dans ses zones d'intervention. Ces interventions devront donc être alignées aux priorités locales. De ce fait, les collectivités locales seront fortement impliquées dans la mise en œuvre des activités du projet. Elles prendront une part active à la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet. Elles joueront un rôle important dans la conduite des actions de sensibilisation et de mobilisation communautaire. En cas de besoin, elles mettront du personnel à la disposition du projet.

(iii) Rôle et responsabilités de l'Institut de la terre

L'Institut de la terre, à travers le Centre OMD de Bamako, apportera un appui scientifique au projet. Il entreprendra la recherche scientifique pour répondre aux besoins du projet notamment dans le choix des approches pertinentes d'intervention, la valorisation et la capitalisation des leçons apprises, des bonnes et de mauvaises pratiques, la documentation et la publication des expériences et des études. L'Institut travaillera en étroite collaboration avec les structures nationales de recherche.

(iv) **Rôle et responsabilités des autres agences des Nations Unies et des partenaires au développement**

Les autres agences des Nations Unies et les partenaires au développement apporteront un appui technique et/ou financier à la mise en œuvre des activités qui relèvent de leur mandat ou des activités pour lesquelles ils ont un avantage comparatif. Leurs interventions s'inscriront dans le cadre de la programmation conjointe.

IX - Structure et Schéma de financement

IX.1 - Structure du financement

Le projet du Millénaire avait démontré en 2005 que pour réaliser les OMD, un pays typique en Afrique Subsaharienne devrait augmenter significativement les investissements publics à hauteur de 75 à 80 dollars par habitant d'ici à 2006 pour atteindre 125 à 160 dollars vers 2015. Dans une communauté rurale typique, la moyenne des investissements requis est de 110 dollars par habitant/année sur une période de 5 à 10 ans.

Les ressources du projet pourront être réparties entre les différentes composantes selon les propositions suivantes :

- l'agriculture et la nutrition : 15 %
- la santé : 35 %
- les infrastructures : 25 %
- l'éducation : 15 %
- l'eau, l'assainissement et l'environnement : 10 %

Ces pourcentages sont génériques. Ces chiffres peuvent changer en fonction des besoins spécifiques du site qui seront identifiés au cours des études de diagnostic et des analyses qui vont en découler.

Le présent projet aura une durée de quatre (4) ans. Pendant cette période, il couvrira 15 villages dont la population totale est estimée à 30.000 habitants environ. Le coût total du projet est 13 000 000 USD.

Le projet sera exécuté en deux phases :

- ❖ **Une phase pilote** qui sera conduite à Etoro et à Obaba dans le district de Gamboma. Les travaux au titre de cette phase arriveront à terme en Décembre 2011.
- ❖ **La deuxième phase** correspond à l'extension du projet dans 13 villages. Elle couvrira la période 2012 à 2015 dans le but d'accélérer les progrès pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici à 2015.

IX.2 - Schéma du financement

Le financement du projet sera mobilisé auprès des agences du système des Nations Unies, du Gouvernement, des collectivités locales et des communautés de base, du secteur privé. La participation des communautés se fera en nature à travers la fourniture de la main d'œuvre ou des matériaux (Sable, caillasse, bois, produits alimentaires etc.). Le schéma de financement pourrait se présenter comme suit :

	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Gouvernement	2.000.000 USD	2.000.000 USD	2.000.000 USD	2.000.000 USD	8.000.000 USD
SNU	750.000 USD	750.000 USD	750.000 USD	750.000 USD	3.000.000 USD
Secteur Privé	375.000 USD	375.000 USD	375.000 USD	375.000 USD	1.500.000 USD
Bénéficiaires	125.000 USD	125.000 USD	125.000 USD	125.000 USD	500.000 USD

Les fonds seront mobilisés progressivement au cours de la durée d'exécution du projet de 2012 à 2015.

X - Suivi et évaluation, Audit

Le projet disposera d'un plan de suivi et évaluation. Il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale au terme de son exécution. L'évaluation mi parcours sera organisée en 2011.

Le suivi du projet se basera sur un plan annuel de suivi et d'évaluation. Ce plan sera élaboré par l'unité de gestion du projet qui le soumettra à l'approbation du comité de pilotage. Sur la base de ce plan, l'unité de gestion du projet organisera des réunions hebdomadaires et mensuelles pour faire régulièrement le point sur la mise en œuvre des activités et les progrès réalisés ou non dans la livraison des produits. Elle entreprendra des visites de terrain et conduira des études socio économiques appropriées. Elle organisera des réunions avec les partenaires parties prenantes du projet. Elle produira des rapports mensuels, trimestriels et annuels qui seront transmis à toutes les parties prenantes particulièrement aux membres du comité de pilotage.

Le projet fera l'objet d'un audit à la fin de chaque année. Cet audit sera conduit par des cabinets indépendants qui seront sélectionnés sur une base compétitive par le Gouvernement. Les rapports d'audit seront transmis au comité de pilotage et aux différents donateurs du projet.

XI - Contexte légal

Le présent document s'inscrit dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) qui a été signé par les Agences EXCOM avec le Gouvernement représenté par le ministère du plan et de l'aménagement du territoire.

XII - Cadre des résultats

Produits escomptés	Résultats (cibles)	Activités	Partenaires
Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim			
<p>La politique et la stratégie nationale agro-sylvo-pastorale et halieutique sont développées, testées et mises en œuvre</p>	<p>La proportion de la population vivant avec un revenu inférieur à 1 USD par jour et souffrant de la faim est réduite de moitié grâce à l'augmentation d'au moins 50% de la production agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude diagnostic et des études de faisabilité - Développer la culture des produits alimentaire de base - Développer des espaces communautaires de production - Assurer la maîtrise d'au dans les espaces de production (Mise en place des systèmes d'irrigation et d'approvisionnement en eau) - Distribuer des intrants agricoles de bonne qualité (Semences, engrais, produits phytosanitaires) - Fournir du matériel et des équipements agricoles - Développer les capacités des producteurs et de leurs organisations (Formation et renforcement des groupements des producteurs - Réhabiliter et entretenir les pistes agricoles - Appuyer la commercialisation des produits - Faciliter l'accès des producteurs aux services et produits de la microfinance - Apporter un appui au développement des TPE agricoles (Elaboration des plans d'affaires, formation à la création et la gestion des TPE) 	<p>Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Ministère des travaux publics, les collectivités locales, les sociétés privées, les associations, les Comités de Gestion et de Développement Communautaire (CGDC), la FAO, La banque Mondiale</p>

<p>La proportion de la population vivant avec un revenu inférieur à 1 USD par jour et souffrant de la faim est réduite de moitié</p>	<p>La proportion de la population vivant avec un revenu inférieur à 1 USD par jour et souffrant de la faim est réduite de moitié grâce à l'augmentation d'au moins 50% de la production pastorale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les élevages avicole, porcins, caprins, ovins - Réaliser une étude diagnostic et des études de faisabilité - Assurer la fabrication et la fourniture d'aliments pour le bétail - Fournir du matériel et des équipements - Aménager les aires de pâturage - Apporter un appui à la construction des fermes modernes - Assurer le suivi sanitaire - Organiser des campagnes de vaccination - Développer les capacités des producteurs et de leurs organisations (Formation et renforcement des groupements des producteurs - Appuyer la commercialisation des produits - Faciliter l'accès des producteurs aux services et produits de la microfinance - Apporter un appui au développement des TPE dans le secteur de l'élevage (Elaboration des plans d'affaires, formation à la création et la gestion des TPE) 	<p>Ministère de l'agriculture et de l'élevage, les collectivités locales, les sociétés privées, les associations, les Comités de Gestion et de Développement Communautaire (CGDC), la FAO, La Banque Mondiale</p>
	<p>La proportion de la population vivant avec un revenu inférieur à 1 USD par jour et souffrant de la faim est réduite de moitié grâce à l'augmentation d'au moins 50% de la production du secteur de la pêche, de l'aquaculture et de la pisciculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude diagnostic et des études de faisabilité - Assurer la fourniture d'aliments - Fournir du matériel et des équipements - Apporter un appui à l'aménagement et à la gestion des étangs - Développer les capacités des pêcheurs, des aquaculteurs et des pisciculteurs et de leurs organisations (Formation et renforcement des groupements des producteurs, Formation sur le fumage et le séchage du poisson, Formation sur les normes de qualité) - Appuyer la mise en place des structures de stockage et de conservation - Appuyer la commercialisation des produits 	<p>Ministère de la pêche, Ministère de l'agriculture et de l'élevage, les collectivités locales, les sociétés privées, les associations, les Comités de Gestion et de Développement Communautaire (CGDC), la FAO, La Banque Mondiale</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des producteurs aux services et produits de la microfinance - Apporter un appui au développement des TPE dans le secteur de l'élevage (Elaboration des plans d'affaires, formation à la création et la gestion des TPE) 	
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous			
Une stratégie nationale pour améliorer la qualité de l'éducation est élaborée, budgétisée et mise en oeuvre	La proportion des garçons et des filles achevant le cycle complet d'études primaires est de 100%	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter les salles de classes - Fournir les équipements nécessaires (tables bancs, livres, etc.) - Mettre à disposition les supports didactiques et d'autres fournitures scolaires - Construire les latrines modernes - Fournir l'électricité - Faire le plaidoyer pour l'affectation des enseignants - Faire le plaidoyer et organiser des campagnes de sensibilisation sur la scolarisation des filles - Mettre en place des cantines scolaires - Apporter un appui au développement des activités génératrices des revenus dans les écoles (Périmètres maraîchers, etc.) - Développer les capacités des communautés pour leur implication dans la gestion des écoles 	Ministère de l'enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation, Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Ministère de l'enseignement technique et professionnel, les collectivités locales, les associations, les CGDC, l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque Mondiale

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme			
Les institutions et les acteurs nationaux ont les capacités pour la promotion et la protection des Droits Humains	Les Droits fondamentaux des femmes sont promus et respectés	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études sur les inégalités de sexes - Organiser des sessions de formation et d'information pour la promotion du genre 	Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, La Commission nationale des Droits Humains, le Ministère de la justice et des Droits Humains, les Etablissements de Microfinance, les collectivités locales, les associations, l'UNFPA, la Banque Mondiale
	Les capacités des femmes sont développées pour leur prise en charge (Autonomisation)	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les activités génératrices des revenus - Faciliter l'accès des femmes aux services et aux produits de la microfinance - Promouvoir l'alphabétisation des femmes - Fournir des équipements pour alléger la pénibilité des travaux réalisés par les femmes (Plates formes multifonctionnelles) 	
Les capacités des femmes pour leur implication dans les sphères de décision sont améliorées	La représentativité des femmes dans les instances de décision est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les capacités de leadership et promouvoir les associations féminines - Faire le plaidoyer pour le positionnement des femmes dans les instances de décision (Conseils locaux, Comités de villages, Comités de santé, Comités de marché) 	

Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans			
<p>La couverture du territoire en circonscriptions socio sanitaires (CSS) fonctionnelle est améliorée et leurs capacités pour offrir des paquets de services essentiels de qualité sont renforcées</p>	<p>Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est réduit de deux tiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études diagnostic - Apporter un appui à la construction et à la réhabilitation des centres de santé - Contribuer à la fourniture des équipements nécessaires - Faire le plaidoyer pour l'affectation d'un personnel qualifié - Soutenir les sessions de formation du personnel - Soutenir les campagnes d'IEC sur les questions sanitaires - Soutenir et veiller à l'offre des paquets de services essentiels dans les centres de santé - Soutenir les campagnes de vaccination - Développer les capacités des Comités de santé - Soutenir la distribution des moustiquaires imprégnées - Faire le plaidoyer pour la gratuité de l'accès aux services de santé 	<p>Ministère de la santé et des affaires sociales, Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, les collectivités locales, les associations, l'UNFPA, l'UNICEF, la Banque Mondiale</p>
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle			
<p>La couverture du territoire en circonscriptions socio sanitaires (CSS) fonctionnelle est améliorée et leurs capacités pour offrir des paquets de services essentiels de qualité sont renforcées</p>	<p>Le taux de mortalité maternelle est réduit de trois quarts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études diagnostic - Apporter un appui à la construction et à la réhabilitation des centres de santé - Contribuer à la fourniture des équipements nécessaires - Faire le plaidoyer pour l'affectation d'un personnel qualifié - Soutenir les sessions de formation du personnel - Soutenir les campagnes d'IEC sur les questions sanitaires - Soutenir et veiller à l'offre des paquets de services essentiels dans les centres de santé - Affecter un personnel qualifié pour l'assistance aux accouchements - Développer les capacités des Comités de santé - Soutenir la distribution des moustiquaires imprégnées - Faire le plaidoyer pour la gratuité de l'accès aux services de santé 	<p>Ministère de la santé et des affaires sociales, Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, les collectivités locales, les associations, l'UNFPA, l'UNICEF, la Banque Mondiale</p>

Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies			
Les capacités des institutions et des acteurs nationaux sont renforcées pour l'application effective des Trois principes directeurs de la réponse nationale au VIH/SIDA	La propagation du VIH/SIDA est stoppée et la tendance actuelle est inversée	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les actions de prévention particulièrement chez les femmes et les jeunes (Campagnes IEC, Education par les pairs, Dépistage, distribution des préservatifs) - Apporter un appui à la prise en charge médicale - Apporter un appui à la prise en charge juridique (Promotion et protection des Droits des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA) - Apporter un appui à la prise en charge économique (Promotion des activités génératrices de revenus, Accès aux produits et services de la microfinance) - Contribuer à la réalisation des études 	Ministère de la santé et des affaires sociales, Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, les collectivités locales, les associations, l'UNFPA, l'UNICEF, l'ONUSIDA, le Conseil National de Lutte contre le SIDA (CNLS), la Banque Mondiale
	Le paludisme et d'autres maladies sont maîtrisés et la tendance est inversée	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'organisation des campagnes IEC sur le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies - Mettre à la disposition des CSI les médicaments essentiels pour le traitement du paludisme, de la tuberculose et d'autres maladies - Distribuer les moustiquaires imprégnées - Faciliter l'accès aux traitements du paludisme, de la tuberculose et d'autres maladies Soutenir la formation du personnel Fournir du matériel et les équipements nécessaires 	
Objectif 7 : Assurer un environnement durable			
Les institutions et les acteurs disposent de compétences pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'environnement	Les principes du développement durable sont intégrés dans les politiques nationales et la tendance à la déperdition des ressources environnementales est inversée	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le plaidoyer et développer les capacités pour l'intégration des principes de développement durable dans les plans de développement local - Organiser des campagnes d'information sur la protection de la biodiversité - Soutenir la création et le développement des forêts communautaires 	Ministère de l'environnement et du tourisme, Ministère de l'économie forestière, Ministère de l'hydraulique et de l'énergie, Ministère du plan, les collectivités locales, les associations, la FAO, l'UNESCO, les sociétés privées

Les autorités locales et les communautés ont les capacités de mettre en place des villages du millénaire dotés d'un paquet minimum de services sociaux de base (UNDAF/Produit 3.6)	La proportion de la population ayant accès à l'énergie augmente d'au moins 50%	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les CSI et les Ecoles des sources d'énergie (Plaques solaires ou autres énergies) - Faciliter l'accès des ménages à l'électricité et aux foyers améliorés - Doter les villages de l'éclairage public 	Ministère de l'environnement et du tourisme, Ministère de l'économie forestière, Ministère de l'hydraulique et de l'énergie, Ministère du plan, les collectivités locales, les associations, la FAO, l'UNESCO, les sociétés privées
	La proportion de la population n'ayant pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et des services d'assainissement de base est réduite de moitié	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des forages et mettre en place des systèmes modernes de distribution d'eau - Aménager des puits et des sources - Développer les capacités des communautés pour la gestion des infrastructures d'approvisionnement en eau (Formation, mise en place des comités de gestion de l'eau) - Construire des latrines modernes dans les CSI et les écoles et les ménages - Organiser des campagnes de sensibilisation et Aider les ménages à construire des latrines modernes - Mettre en place des systèmes d'assainissement adaptés et efficaces - Mettre en place un dispositif adapté pour la gestion des déchets et leur recyclage notamment des ordures ménagères 	
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement			
Les capacités des institutions et des acteurs nationaux sont renforcées pour une utilisation appropriée des TIC	La proportion de la population ayant accès à la communication et aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) augmente d'au moins 50%	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la création des télécentres et des cyberspaces - Doter les écoles, les CSI, les Comités de villages et les CGDC d'ordinateurs - Organiser des sessions de formation en informatique - Soutenir la création et la gestion d'une radio rurale - Aider à la création des bases de données (Données démographiques, administratives, économiques, etc.) 	Ministère de la communication, Ministère des postes et des télécommunications chargé des TIC, Ministère du plan, les collectivités locales, les associations, les sociétés privées, l'UNESCO

Objectif 9 : Promouvoir la gouvernance locale			
Les collectivités locales et les communautés ont les capacités pour élaborer et mettre en œuvre les plans locaux de développement intégrant le VIH/SIDA, le genre, l'environnement et la gestion des catastrophes	<p>Les capacités des instances de décision locales sont développées pour une gouvernance locale efficace</p> <p>Les infrastructures routières sont praticables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions de formation des décideurs locaux sur la gouvernance locale (Evaluer les besoins en formation et élaborer un programme de formation) - Organiser des sessions de formation et d'information sur l'instruction civique - Mettre en place un système d'information communautaire - Faire un plaidoyer pour la réhabilitation et l'entretien des infrastructures routières (Pistes, Ponts, etc.) - Mettre en place un système de cantonnement villageois (Former les membres des communautés, Fournir des équipements, Elaborer un planning, Mettre en place un système de recouvrement des coûts) 	Ministère de la justice et des Droits Humains, Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation, le Ministère du plan et de l'aménagement du territoire, Ministère des travaux publics, les collectivités locales, les associations, l'UNICEF, la Banque Mondiale, l'UNFPA